



Reconnaissance de paternité

Par **esope**, le **09/11/2013 à 10:15**

[fluo]Bonjour[/fluo]
Je suis né en 1933. Mon père était en instance de divorce, procédure qui a duré plusieurs années et qui a abouti en 1934. Mon père a assisté à l'accouchement comme stipulé sur mon acte de naissance mais ne m'a apparemment pas reconnu puisque je porte le nom de mère. Je voudrais savoir si la législation de l'époque permettait ou non la reconnaissance de paternité en dehors du mariage civil et si elle permettait cette régularisation après le mariage.
Merci de votre aide et de vos réponses

Par **amajuris**, le **09/11/2013 à 10:32**

bjr,
vous devez savoir si vous avez été reconnu par votre père en consultant l'état civil de votre lieu de naissance (acte de naissance). Il me semble qu'il a toujours été possible de reconnaître un enfant hors mariage. D'ailleurs il était héritier de son père mais sa part était inférieure à celle d'un enfant légitime.
cdtn